



Procès-Verbal de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 janvier 2023 à 20h00

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit janvier à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, le 12 janvier 2023, conformément aux articles L.2121-10 et 14 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gilles PERRIN, Maire.

Etaient Présents : Mesdames et Messieurs Vanessa BAPST, Arnaud CHAILLET, Emmanuel CHAMAGNE, Serge CONTINI, Julien GIRARDCLOS, Marie-Pierre MAILLOT, Benoît MARCHAND, Gilles PERRIN, Joël PRENAT.

Formant la majorité des membres en exercice.

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation du secrétaire de séance.

Monsieur Emmanuel CHAMAGNE est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 16 novembre 2022, qui est approuvé à l'unanimité.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

1. Etat d'assiette des coupes 2023 (intervenant Monsieur Christophe BOLCHERT, agent ONF) :

Délibération n° 01/2023 : rapporteur Monsieur Gilles PERRIN

Sur invitation du Maire, Monsieur Christophe Bolchert de l'ONF réalise une présentation générale de la gestion de la forêt communale de Montbouton. Il est venu expliquer l'état d'assiette des coupes réalisées en 2022 et planifiées en 2023.

La destination et produits des coupes du programme 2022 se décompose comme suit :

- réalisation de vente par contrat (hêtre) pour les grumes
- vente en bloc et façonnés pour le bois de chauffage
- attribution de 16 lots d'affouage

Pour 2023, des travaux d'amélioration seront réalisés dans les parcelles 1a, 10j et 19a3 représentant un volume prévisionnel d'exploitation de 290 m3.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité avec 9 voix POUR.

**2. Renouvellement du contrat groupe « Assurances collectives 2023-2025 » :
*Délibération n° 02/2023 : rapporteur Monsieur Gilles PERRIN***

Le centre de gestion a été mandaté pour la négociation d'un nouveau contrat d'assurance destiné à couvrir les frais induits par la couverture sociale des agents territoriaux. Ce processus s'est achevé en octobre 2022, par l'attribution du marché à la compagnie d'assurance Groupama. Monsieur le Maire propose donc de renouveler l'adhésion à ce contrat groupe pour les agents communaux.

Le conseil municipal adopte cette décision à l'unanimité avec 9 voix POUR.

**3. Présentation du devis SETIB (honoraires accès aux 2 logements)
*Rapporteur Monsieur Gilles PERRIN***

En vue d'un projet sur un accès extérieur aux deux logements de l'étage de l'école, Monsieur le Maire présente une proposition d'honoraires de faisabilité réalisée par le cabinet SETIB d'Etupes. Une réflexion sur ce dossier est en cours.

**4. Renouvellement tarifs communaux 2023 :
*Délibération n° 03/2023 : rapporteur Monsieur Gilles PERRIN***

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de renouveler les tarifs communaux comme chaque année.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité avec 9 voix POUR.

Les tarifs 2023 sont les suivants :

	Montbouvonnais	Extérieurs
Abonnement bibliothèque / médiathèque enfant (jusqu'à 18 ans)	Gratuit	Gratuit
Abonnement bibliothèque / médiathèque adulte	Gratuit	12€
Location petite salle un jour (en semaine)	55 €	110 €
Location petite salle weekend	85 €	170 €
Location grande salle un jour (en semaine)	140 €	280 €
Location grande salle weekend	220 €	440 €
Nettoyage petite salle	30 €	
Nettoyage grande salle	60 €	
Caution salle	1 000 €	
Photocopie Association	0,00 €	
Concessions cimetière 15 ans	30 €	
Concessions cimetière 30 ans	60 €	
Concessions cimetière 50 ans	100 €	
Cavurne	1 000 € + concession	
Columbarium	1 143 € + concession	
Caveau : deux places	1 902 € + concession	
Caveau : une place	1 483€ + concession	
Bois de chauffage non livré	40 €	
Bois de chauffage livré	52 €	
Affouage	10 €	

5. Benne à déchets verts :

Rapporteur Monsieur Gilles PERRIN

Suite à des dépôts sauvages successifs, une plainte a été déposée à la gendarmerie. Une enquête est en cours.

L'ensemble du conseil municipal souhaite rapidement réinstaller la benne à déchets verts. En contrepartie une étude (devis) sur l'installation d'une caméra de surveillance est en cours afin de sécuriser les lieux.

6. Ouverture d'un poste d'adjoint d'animation et fermeture du poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe :

Délibération n°4 / 2023 : rapporteur Monsieur Emmanuel CHAMAGNE

Monsieur CHAMAGNE fait part au conseil municipal de la nécessité de reclassement d'un agent communal. Aussi, il convient d'ouvrir le poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe pour un temps de travail de 19,5/35^{ème} (Même échelon et même indice).

Le poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe sera fermé ultérieurement.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité avec 9 voix POUR.

7. Points divers :

- Départ d'un locataire au-dessus de la mairie ; le logement sera disponible mi-avril 2023 conformément au bail en vigueur
- Livraison et achat de 15 tables et 40 chaises pour la salle du plateau
- Monsieur Fleury, présent à la réunion, nous informe de la présence du frelon asiatique sur la commune. Une information sera diffusée aux habitants pour une grande vigilance et la conduite à tenir en cas de découverte d'un frelon ou d'un nid

Séance levée à 23h30

Le Maire,

Gilles Perrin